



L'appel à Projet

Qui peut candidater ?

Dès aujourd'hui l'appel à projet est ouvert à tout groupe de personnes constitué en association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et ayant son siège en France et ou tout autre organisme exerçant une activité d'intérêt général.

Une attention particulière sera portée sur les projets implantés dans nos régions.



Les projets soutenus

Pour être retenu, un projet doit être créateur de lien social et innovant dans son domaine, socialement fondé, écologiquement recevable, économiquement viable.

« Mécénat MUTUALIA » sélectionnera des projets inscrits dans les domaines de l'entraide, de l'éducation et de la préservation de notre terre et de notre patrimoine culturel.

Les champs d'actions déterminés par la fondation Mutualia sont les suivants :

- Environnement et culture : « un héritage à transmettre »
- Santé et solidarité : « l'urgence de notre présent à soigner »
- Éducation et innovation : « l'avenir se prépare »

Publics bénéficiaires : les populations rurales, les femmes, les enfants... tous les publics

3 CHAMPS D' ACTIONS = 3 PROJETS SELECTIONNES

Comment et où candidater ?

Pour déposer votre candidature, cliquez ici :

[Je m'inscris !](#)

+ Votre dossier complet accompagné de toutes les pièces demandées doit être envoyé à :

mecenat@mutualia.fr

ou par courrier à l'adresse suivante avant le 30 Septembre 2015 :

**MECENAT MUTUALIA
30 RUE MALLIFAUD
38100 GRENOBLE**